



**DEMANDE D'AUTORISATION
PREALABLE A L'ENTREE EN FORMATION
AGENT DE PREVENTION ET SECURITE**

Si vous êtes de nationalité française	Si vous êtes de nationalité étrangère
• Carte d'identité (recto/verso en cours de validité) • Carte vitale • Justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'électricité, facture box internet ou téléphone fixe...) Attention : si vous êtes hébergé, merci d'ajouter à votre dossier : • Une attestation d'hébergement en précisant bien que vous êtes hébergé.e de manière stable depuis plus de trois mois • La carte d'identité recto/verso et couleur de la personne qui vous héberge	• Justificatif d'identité (si la pièce d'identité ne mentionne pas la date et le lieu de naissance, transmettre également un extrait de l'acte de naissance) • Justificatif de titre de séjour (vous devez être titulaire d'un titre de séjour depuis au moins cinq ans ou être en capacité de prouver votre présence sur le territoire depuis cinq ans) + être titulaire d'un titre de séjour autorisant l'activité salariée au moment de la demande d'autorisation • Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois • Justificatif du niveau de connaissance de la langue française B1 (pour tous les étrangers y compris UE/EEE) ou diplôme français • Le bulletin n°3 de votre casier judiciaire français • Le bulletin n°3 de votre casier fourni par votre pays d'origine ou de provenance, daté de moins de trois mois, traduit en français par un traducteur certifié)

Ces pièces constitueront votre dossier de demande d'autorisation préalable à l'entrée en formation que nous transmettrons au CNAPS. Merci de bien veiller à la qualité des pièces transmises : les documents doivent être lisibles et en cours de validité. Privilégiez la haute-définition et le format PDF.

Merci de transmettre votre dossier **complet** à l'adresse hello@equipe-avenir.com

Vous serez notifié de la réception de votre dossier ainsi que de sa bonne transmission au CNAPS. La décision du CNAPS vous sera adressée par voie postale à votre domicile.